



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MARS 2025

Date de convocation : le 14 Mars 2025

Nombre de délégués en exercice : 110

Nombre de délégués présents : 63

Secrétaire de séance : M. Michel PELLETIER

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 MARS à 10 H 30,

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Dominique BOUCARD ; M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : M. Roger TOMASSO ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ÎLE D'OLÉRON : M. Elisée BRUNET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPÉ ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ; M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Michel REMPAULT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; M. Patrick BOUILLON ; Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ; M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : M. Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ; M. Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORTCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Jean-Yves THOMAS ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Jean-Michel CHATELIER ; M. Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ;

AR Prefecture

017-251701827-20250328-2025007DCS-DE
Reçu le 14/04/2025

- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ;
- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; Mme Nadine DILLESEGER ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Patrick CANIZARES ; M. Gaël CHARPENTIER ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Daniel FRADIN ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Jacques JAULIN ; M. Gérald VANEY ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Denis ROUYER ;
- CDA Royan Atlantique : M. Bernard POURPOINT ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Gérard PERRIN ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Philippe NEAU ;
- CDC Aunis Sud : M. François PELLETIER ;
- CDC du Bassin de Marennes : M. Philippe MOINET ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Jean-Claude GRENON ;
- CDC de Gémézac et de la Saintonge Viticole : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC de la Haute-Saintonge : M. Bruno ROBERT ;
- CDC de l'Île d'Oléron : M. Luc DAUGUET ;
- SIVOM Migron Villars Le Seure : Mme Agnès POTTIER ;
- SICN Montguyon et Montlieu la Garde : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- Département de la Charente-Maritime : M. Gérard PONS

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : M. Alain SERIS ;
- Canton de l'ÎLE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Patrice BRIDIER ;
- Canton de l'ÎLE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Fabrice LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Serge LETARD ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER ; M. Dominique PARPAY ; M. Philippe NERON ; M. Florent YON ;
- Canton de ROYAN : M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ;
- Canton de SAUJON : M. Cyril REMBERT ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Christian BRUNET ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de SAINTES : M. Laurent CHANTOURY ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Thierry LESAUVAGE ;
- CDA Royan Atlantique : M. Serge ROY ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Francis GRELLIER ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Joël DANSART ;
- CDC Aunis Sud : M. Olivier DENECHAUD ;
- CDC du Bassin de Marennes : François SERVENT ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC Haute-Saintonge : Mme Cécile BIRON ;
- CDC de l'Île d'Oléron : M. Luc COIFFÉ ;
- CDC Vals de Saintonge : Mme Annie POINOT-RIVIERE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM du Canton de Jonzac : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM St Bris des Bois St Césaire : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SIVU Brizambourg Bercloux Ecoyeux : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU Barzan Chenac St Seurin d'Uzet : M. Michel GENOUEL ;

AR Prefecture

017-251701827-20250328-2025007DCS-DE
Reçu le 14/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le comité syndical et le bureau syndical, installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Vu la loi de finances pour 2024 et notamment son article 2025 venant modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices

Considérant la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique passée entre le Syndicat Départemental de la Voirie et l'Etat, en date du 18 Septembre 2023,

Considérant que ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Après avoir rappelé le Budget Primitif (unique) de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Monsieur Loïc GIRARD cède la présidence de la séance à Monsieur Maurice PERRIER.

Monsieur Maurice PERRIER propose au comité syndical de procéder au règlement définitif du Compte Financier Unique 2024 qui comporte des restes à réaliser d'investissements et de fixer comme suit, les résultats des différentes sections :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2023)	Part affectée Investis. suite vote CA 2023	Solde d'exécution 2024	Restes à réaliser au 31.12.2024	Résultats cumulés 2024 (restes à réaliser déduits)	Résultats cumulés 2024 (restes à réaliser non déduits)
Fonctionnement	2 510 746,75 €	500 000,00 €	37 186,22 €	-	2 047 932,97 €	2 047 932,97 €
Investissement	2 110 039,02 €	-	292 152,38 €	- 2 132 568,00 €	269 623,40 €	2 402 191,40 €
TOTAL	4 620 785,77 €	500 000,00 €	329 338,60 €	- 2 132 568,00 €	2 317 556,37 €	<u>4 450 124,37 €</u>

Monsieur Maurice PERRIER indique que le service de gestion comptable est en accord avec les résultats identifiés ci-dessus,

Monsieur Maurice PERRIER précise que le comité syndical est appelé à délibérer sur ce document.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- D'approuver l'ensemble de la Comptabilité d'Administration soumise à son égard,
- De déclarer toutes les opérations de l'Exercice 2024 relatives aux sections de Fonctionnement et d'Investissement, définitivement closes et les crédits annulés.

AR Prefecture

017-251701827-20250328-2025007DCS-DE
Reçu le 14/04/2025

- D'arrêter pour 2024, le Compte Financier Unique du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, pour son budget primitif, avec les résultats suivants :

Fonctionnement :	Excédents de 2 047 932,97 €
Investissement :	Excédents de 2 402 191,40 €

- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président de séance

Le secrétaire de séance

M. *Maurice*   M. *Nichel* 